

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR

Code Postal 13 320

N°23.03.07

Présents	26
Pouvoirs	6
Absent Excusé	1

OBJET :
MANIFESTATIONS
« GUINGUETTES » -
MODIFICATION DE
LA GRILLE
TARIFAIRE

L'an deux mille vingt-trois, le 12 juin

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 6 juin

MEMBRES PRESENTS : Richard MALLIÉ, Mathieu PIETRI, Corinne LE MEUT, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Stéphane PIERRACCINI, Maëva GAUTELIER, Joseph CASSARO, Dominique BIECHE, Roger MOSSÉ, Pierre MARROC, François DENIAU, Evelyne LOUIS, Marie-Christine RODRIGUEZ, Catherine FOULON, Marie-Pierre VITIELLO, Patricia COTTI, Jean-François CAIRE, Julien ESTERINI, Camille GAIDO, René ALBERICCI, Geneviève MARTIN, Michèle DECHAUD, Julien BOULARD.

POUVOIRS : Véronique GARNIER à Richard MALLIÉ, Catherine BIENFAIT à Mathieu PIETRI, Hortense MALLIÉ à Corinne LE MEUT, Florian PARIS à Yann PERTUISEL, Philippe CANOBIO à René ALBERICCI, Saïd ACHACHE à Geneviève MARTIN.

ABSENT EXCUSÉ : Hervé CAYLA.

Camille GAIDO a été élue secrétaire.

Dans le cadre des animations estivales, la municipalité organise des guinguettes et sollicite des restaurateurs proposant de la cuisine de rue. Le principal objectif est d'animer les différents quartiers de la commune et de permettre aux Boucains de se retrouver autour d'évènements fédérateurs.

Il convient de délibérer pour fixer le prix du droit de place des exposants.

La tarification proposée s'élèvera à 50€ par exposant.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver la modification de la grille tarifaire des manifestations « Guinguettes ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis favorable la commission Culture/Patrimoine du 31 mai 2023,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

A l'Unanimité,

Envoyé en préfecture le 15/06/2023

Reçu en préfecture le 15/06/2023

Publié le

ID : 013-211300157-20230612-23_03_07-DE

EXTRAIT DU
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

S²LO

C.M du 12/06/2023
Délibération n°23.03.07

FIXE le tarif d'occupation d'un emplacement
à 50€ dans le cadre des événements

Envoyé en préfecture le 15/06/2023
Reçu en préfecture le 15/06/2023
Publié le
ID : 013-211300157-20230612-23_03_07-DE

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en
Sous-Préfecture le
et de la publication le : 15/06/2023



Richard MALLIÉ,
Maire.